



**CONSEIL D'ETABLISSEMENT**  
**Case postale 136**  
**1024 ECUBLENS**

**PROCES-VERBAL**

**de la séance du 25 mai 2016**

**19 h 00**

**Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens**

**Salle Polyvalente**

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2016
- 3) Informations de la Direction des écoles
- 4) Informations groupes de travail
  - Jardin des parents
  - Projet LIFT
- 5) Divers – Propositions individuelles
  - Planification élection membres du Conseil d'établissement législature 2016-2021

<b><u>Présents</u></b> :	Mme Pascale	<b>MANZINI</b>	Présidente et conseillère municipale
	M. Charles	<b>KOLLER</b>	Conseiller communal
	M. Serge	<b>LUGON</b>	Directeur des écoles
	Mme Isabelle	<b>COSTA RUBIN</b>	Doyenne primaire
	Mme Marie-Claire	<b>BERGERON</b>	Enseignante
	Mme Ariane	<b>RAPPAZ</b>	Enseignante-Médiatrice
	Mme Christine	<b>GABRIEL</b>	Parents
	M. Marc	<b>MADERI</b>	Parents
	Mme Catherine	<b>SCHLEGEL REY</b>	Parents
	Mme Karine	<b>VERNEZ THOMAS</b>	Parents
	Mme Natascha	<b>ALLENBACH</b>	APE
	M. Vincent	<b>GUYAZ</b>	Pasteur
<b><u>Excusés</u></b> :	Mme Catherine	<b>GAUCHOUX</b>	Conseillère communale
	M. Jorge	<b>IBARROLA</b>	Conseiller communal
	M. Aitor	<b>IBARROLA</b>	Commission d'intégration
	M. Steve	<b>RENGGLI</b>	Centre de Jeunes
<b><u>Procès-verbal</u></b> :	Mme Sylvette	<b>MENETREY</b>	secrétaire

**Mme Manzini** ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Elle salue également la présence dans le public de M. Matthias Wenger, TSP de notre Commune.

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2016**

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2016 est adopté sans modification avec remerciements à son auteur.

### **3. Informations de la Direction des écoles**

**M. Lugon** fait part des communications suivantes :

- Certaines questions appellent à réflexion concernant l'affaire « périscope », dont il exposera les faits.
- Actuellement les classes de 11<sup>ème</sup> année sont en voyage d'étude.
- La semaine prochaine aura lieu les courses d'école pour les degrés 7P à 10P, dont un voyage à Guédelon pour deux classes de 8P
- Les examens débuteront dès le 6 juin
- Du 21 au 23 juin aura lieu les soirées scolaires
- La soirée des promotions est d'ores et déjà prévue le 1<sup>er</sup> juillet à 17h30 à l'Espace Nicollier
- La prochaine année scolaire est en préparation

**M. Lugon** développe les faits suite à l'utilisation par des élèves de l'application smartphone « périscope », qui permet de diffuser des images en direct sur internet. Elle permet de filmer et de localiser les scènes filmées. Un enseignant d'Ecublens a été

victime de ce procédé dont le film a été visionné par environ 73 spectateurs pendant 6 min 30 sec. L'enseignant concerné, a déposé une plainte pénale pour atteinte à la sphère privée d'un individu. Les élèves de 10<sup>ème</sup> année concernés ont été convoqués par le directeur et punis de 3 jours d'exclusion pendant la course d'école. L'un des deux parents concernés a fait recours contre la sanction par l'intermédiaire d'un avocat. Le dépôt de plainte n'a aucun rapport avec la sanction de l'établissement. L'affaire n'est pas close car **M. Lugon** doit fournir le film au juriste du Département.

**M. Lugon** a tout de suite mis en garde ses collègues directeurs. Pendant la diffusion du film, des mots obscènes des spectateurs ont été prononcés. Le film est pris à l'insu de l'intéressé. Parallèlement à ces faits il déplore également l'absentéisme et courbe d'une élève .

**Mme Manzini** relève que notre Commune manque d'un éducateur école-famille pour faire le lien. **Mme Bergeron** signale qu'elle aurait le dossier d'une personne prédisposée pour cette fonction. **Mme Allenbach** ajoute que Mme Lyon ne veut pas entendre parler d'éducateur dans le cadre de l'école.

**Mme Rappaz** remercie M. Lugon pour tout ce qui a été fait à l'occasion de cet évènement. La punition a marqué les esprits et les élèves ont pris conscience de l'importance de cet évènement. Elle ajoute que d'autres élèves ont utilisé cette application.

**M. Lugon** indique qu'une lettre aux parents a été rédigée par ses soins avec copie à l'ensemble des directions d'école pour utilisation si souhaité. Malgré cela un autre élève a fait usage de cette application. Il a été privé de promotions.

**M. Maderi** demande si les portables doivent être éteints pendant l'école. Cela est le cas. **M. Lugon** précise également que même sans connexion wifi, les élèves se connectent en 3G.

**M. Maderi** constate un décalage entre ce qui est demandé et ce qui est appliqué. Pour une application rigoureuse des règles, il est nécessaire de s'en donner les moyens. Pour les élèves sujets à la courbe, il confirme un problème d'encadrement entre famille-école et s'interroge si des amendes aux parents de haute importance pourraient être une solution.

**Mme Costa Rubin** indique que lors de dénonciation à la préfecture pour certains parents dont la sanction a été une amende, la plupart ne se sont pas acquittés de leur dû faut de moyens financiers. **Mme Manzini** précise qu'il y a effectivement un décalage entre les amendes distribuées et leur paiement. Sur l'ensemble de ce type de pénalités, il n'y a même pas 1/10 qui sont payées.

**Mme Schlegel Rey** s'interroge alors sur la possibilité de faire payer ces infractions par un travail d'intérêt général. **M. Lugon** répond que notre établissement bénéficie d'un tel groupe (TIG). Il révèle également le cas d'une élève placée au Foyer Valvert qui a découché pendant 21 jours et qu'il y a un problème lié à la consommation d'alcool, de drogues dures, voire parfois de prostitution. Les élèves punis du TIG se voient également sanctionnés de privation d'activités scolaires.

**M. Guyaz** reconnaît la pédagogie par la punition, mais s'interroge comment faire pour les natels. **Mme Costa Rubin** signale que même si les natels doivent être déposés, les élèves en disposent d'un second dans leur poche. **Mme Rappaz** préconise une éducation avec les médias, soit apprendre à les utiliser. Cette démarche existe et elle entrera dans le programme d'Action Innocence qui sera déployé dans les classes à Ecublens dès la rentrée prochaine. **M. Lugon** suggère l'interdiction des smartphones, mais l'autorisation d'un téléphone sans connexion internet et éteint. Mme Rappaz insiste sur l'apprentissage d'une bonne utilisation des médias.

**Mme Costa Rubin** déplore l'attitude de certains parents qui soutiennent mal à propos leurs enfants et se rebellent contre certaines décisions de la Direction.

**Mme Schlegel Rey** demande si les cours informatiques sont mis à profit pour l'apprentissage des droits et devoirs dans l'usage des médias. Cela est effectivement le cas. **Mme Rappaz** précise que nous parlons d'une minorité et de cas extrêmes. **M. Maderi** craint un effet boule de neige en cas de laxisme face à ces déviances. Mme Costa Rubin rappelle que le programme Action Innocence entre dans une action de prévention et que ces sujets seront abordés. Tous les élèves des degrés 5P – 7P – 9<sup>ème</sup> recevront classe par classe une intervention. Sont prévues également une soirée de parents, ainsi qu'une journée pédagogique à l'attention des enseignants.

**Mme Schlegel Rey** demande en quoi consiste le lien famille-école ? **Mme Manzini** renseigne que la personne chargée de cette mission fait le lien entre les parents et les enseignants, et qu'elle se rend également dans les familles.

#### **4. Informations groupes de travail**

- ***GT Jardin des parents***

Le Jardin des parents sera poursuivi en 2016-2017, malgré la constatation d'une faible participation. Cependant, il est souhaité que les rencontres aient lieu au même endroit et seulement trois fois par année scolaire. En effet, il est relevé que 8 rencontres demandent un investissement conséquent par les mêmes personnes. Mme Vernez Thomas demande à ce sujet, une participation d'autres membres du Conseil d'établissement que ceux du seul secteur parents. Une explication du fonctionnement mérite d'être développée auprès des parents pour leur transmettre une meilleure connaissance de cette activité. Une présentation sera demandée auprès de l'Association du Jardin des parents pour une intervention lors de la conférence aux parents des 7P organisée à la rentrée par la Direction des écoles. **M. Maderi** reste dubitatif sur la pertinence de ce projet. **Mme Manzini** indique que la Commune souhaite créer un compte Facebook. Ce dernier qui pourrait également être utilisé pour la promotion de cette activité. La décision du Conseil d'établissement sera transmise par courriel par la secrétaire à l'Association du Jardin des parents. **Mme Manzini** remercie les volontaires pour leur engagement dans ce projet.

- ***GT Projet LIFT***

**Mme Rappaz** aura des informations plus précises demain quant à la situation des trois élèves prévus pour ce projet. L'employeur concerné pour ces trois enfants est la commune d'Ecublens. Le projet LIFT se poursuivra en 2016-2017.

- L'organisation des fêtes de fin d'année s'est préparée tout au long de l'année et tout est organisé pour le cortège de la matinée du 1<sup>er</sup> juillet. Les personnes concernées sont attendues à 07h00 sous la cantine Destiny pour le gonflage des ballons. Les élèves de la classe de Mme Rappaz se sont portés volontaires pour leur contribution à la mise en place du cortège.

#### **5. Divers – Propositions individuelles**

- Planification élection membres du Conseil d'établissement législature 2016-2021 :
  - Les membres du secteur écoles seront élus lors de la conférence des maîtres de la rentrée d'août.
  - Les membres du secteur Autorités seront élus lors de la désignation des diverses commissions par le Conseil communal.

- Les parents recevront un courrier par la direction de l'établissement scolaire pour les inviter à produire une lettre de candidature.
- Les membres du secteur sociétés civiles seront appelés à proposer leur candidature par un courrier envoyé par le Greffe.
- La soirée d'élection des candidats du secteur parents aura lieu le mardi 11 octobre 2016, à l'Espace Nicollier, à 19h00. Elle sera suivie de la nomination des candidats du secteur sociétés civiles par le secteur Autorités (selon article 11 du règlement)

**Mme Allenbach** demande si lors des voyages d'études ou courses d'écoles, les classes ont l'autorisation de sortir du territoire Suisse ? **M. Lugon** répond qu'un projet pour les voyages d'étude doit être soumis à la Direction pour préavis, puis ensuite il est transmis à Mme Lyon pour validation. Les voyages d'études sont autorisés à partir à l'étranger. Pour les courses d'école les projets sont également soumis à la Direction pour validation.

**Mme Manzini** porte à la connaissance du conseil d'établissement les projets suivants :

- Construction du collège Croset-Parc pour une ouverture à la rentrée scolaire 2019, y compris une structure d'APEMS de 60 places
- Construction d'un APEMS de 60 places à la Coquerellaz pour une ouverture en août 2017
- 

**M. Maderi** relève alors que la taille de l'établissement d'Ecublens deviendra l'un des plus grands du canton.

**Mme Gabriel** transmet le souhait de quelques élèves d'organiser un bal des promotions. **M. Lugon** a déjà fait savoir que l'école n'est pas en mesure de prendre en charge l'organisation d'une telle manifestation en raison notamment de la problématique de surveillance des élèves, du contrôle des entrées par les ayants-droits, des soucis d'alcool et de fumée. Une telle soirée ne peut pas être organisée par les maîtres. **M. Wenger** signale que le Centre de Jeunes organise le 1<sup>er</sup> juillet une soirée disco, surveillée, qui accueille les jeunes de la Commune pour cette soirée.

Prochaine séance : 11 octobre pour l'élection des membres secteur parents et secteur membres des sociétés civiles.

Séance levée à 20h35 suivie d'un apéritif pour marquer la fin de la législature.

La secrétaire :

*S. Menétrey*

S. Menétrey